

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

## COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°022

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André – CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

**Absents** : BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry ( pouvoir à Damien Laurain) – FOS Mariana ( pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline ( pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi ( pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle ( pouvoir à Philippe Burguière).

**Objet : DETR 2025**

**Aménagement du cimetière du Château**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'aménager le cimetière du Château installé sur les pentes de la butte témoin de Sévérac-le-Château. Au cours du temps, il a été agrandi en fonction des besoins, sans réflexion globale d'aménagement. Des marches bétons ont été créées pour en atténuer la pente. Aujourd'hui plus de la moitié de sa surface est inaccessible aux engins nécessaires à son entretien et aux inhumations.

Le montant des dépenses concernant cette première tranche de travaux s'élève à la somme de 51 312.00 € HT.

**Le montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2025 s'établit à la somme de 20 524.80 € soit 40 % du coût total hors taxes de l'opération.**

Afin de solliciter les cofinanceurs sur ce projet, il est proposé le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	Montants HT	Cofinanceurs	Montants	
Maçonneries	51 312.00 €	Etat DETR	20 524.80 €	40%
		Département	7 696.80 €	15%
		Autofinancement	23 090.40 €	45%
<b>TOTAL</b>	<b>51 312.00 € HT</b>		<b>51 312.00 € HT</b>	

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour l'aménagement du cimetière du Château à 51 312€ HT
- Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la DETR ainsi que le Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Edmond GROS

